



# Vide Greniers – dimanche 24 Juillet 2023

Organisé par l'association des Jardiniers de Quetigny

## Bulletin d'inscription

Date limite d'inscription : **12 Juillet 2023**

Nom : ..... Adresse : .....  
.....  
Prénom : .....  
.....  
Téléphone : ..... Code postal : .....  
.....  
Email : ..... Ville : .....  
.....  
Date de naissance : ..... Immatriculation du véhicule : .....  
.....

**Photocopie de pièce d'identité à fournir :** Carte d'identité • Permis de conduire •

N° .....  
.....  
Date : ..... Délivré  
par : .....

• Particulier (joindre une attestation sur l'honneur de non-participation à 2 autres vide-greniers dans l'année)

Matériel à vendre : .....  
.....

Je souhaite réserver un emplacement de .....mètres linéaires au prix de **3,00 €** le mètre linéaire (**minimum 2 mètres ou égale à la taille du véhicule**)

Le paiement au moment de la réservation en espèces ou par chèque bancaire .....€ libellé à l'ordre de « association des jardiniers de Quetigny » *adresse ci-dessous*

### Règlement aux exposants

L'association des jardiniers de Quetigny est organisatrice du vide-greniers le 24 Juillet 2023 de 8h à 18h aux jardins familiaux, allée des jardins Quetigny. Ce vide greniers est ouvert à tous particuliers.

Le choix des emplacements sera décidé par les organisateurs lors de l'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation. Les vendeurs ne sont pas autorisés à participer à plus de 2 vide-greniers par an sur le territoire national.

Le stationnement d'un véhicule est autorisé. La longueur du véhicule **doit être inférieure aux mètres linéaires réservés**. Les véhicules plus longs que l'emplacement réservé ne seront pas autorisés à rester sur le site. Le déballage s'effectue à partir de 6h jusqu'à 8h. L'exposant s'engage à être prêt pour 8h et à rester jusqu'à 18h. Les places non occupées après 8h ne seront plus réservées et pourront être attribuées à d'autres exposants.

Les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnités. Seule une annulation du vide greniers par un arrêté municipal permettra un remboursement du droit de place. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'intempéries.

Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Le déballage doit être effectué impérativement dès réception de l'emplacement, il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur sera seul habilité à le

Les exposants devront laisser les emplacements propres. Les objets invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur le site des jardins à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ainsi que le sac poubelle.

L'organisateur se réserve le droit de vente des produits alimentaires et boissons.

Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les exposants s'engagent à ne présenter, ni vendre de marchandises neuves ou de fabrication récente, ainsi que des imitations ou reproductions d'ancien, fabriqués en vieux bois ou tout autre matériel de récupération y compris la vente de produits alimentaires et de produits potagers. Les organisateurs ne pourront en aucun être tenus responsables des vols, des dégradations ou accidents survenus au cours de la manifestation. L'exposant s'engage, à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux armes, animaux vivants...)

L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel. Dans cet esprit, chaque participant déclare faire son affaire personnelle de toutes assurances concernant ce vide grenier et déclare renoncer à tous les recours à l'encontre des organisateurs, ses assurances et la commune en cas de dommages.

**La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette**

faire si nécessaire. Les organisateurs ne fournissent aucun matériel : ni table, ni abri.

**réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.**

• J'ai lu le règlement et j'en accepte les conditions

Signature

A .....le .....2023

(Précédée de la

mention « lu et approuvé »)

***Tout dossier incomplet ne sera pas traité et votre réservation ne sera pas prise en compte***

 : Association des jardiniers de Quetigny 2A, Bd Olivier de serres 21800 Quetigny

☐ : [association.jardiniers.quetigny@orange.fr](mailto:association.jardiniers.quetigny@orange.fr)

☐ : Avant l'envoi de votre inscription merci de contacter le N° suivant : 06 81 08 38 71